

* * *

Les négociations entre le négus et l'Italie traînent en longueur. Il paraît établi, malgré les dénégations indignées de M. di Rudini au Sénat italien, que Ménélik a posé des conditions que l'opinion publique aurait considérées comme blessantes pour l'honneur national. Le bruit se confirme que les propositions abyssines comportaient soit une demande d'indemnité de guerre de 25 millions de francs, soit la possession d'un port sur la mer Rouge ou sur le golfe d'Aden. On dit que les pourparlers étaient sur le point d'être définitivement rompus lorsque Ménélik a consenti à modifier ses conditions de paix dans un sens moins pénible pour l'Italie. Les conditions nouvelles seraient, assure-t-on : 1^o la revision de la ligne frontière de l'Érythrée ; 2^o l'abandon par Ménélik de la demande d'une indemnité de guerre, laquelle serait transformée en une rançon des prisonniers, calculée par homme et par jour. On considérerait en Italie ces dernières propositions comme moins offensantes. Le mot " indemnité de guerre " serait ainsi écarté, et bien que la valeur du paiement fait à Ménélik arrivât de toute façon à atteindre le chiffre prévu de l'indemnité, on pense que cette combinaison est de nature à sauvegarder l'honneur national. Du reste, les dépêches annoncent qu'il y a de nombreux " précédents " (?) . . .

En réalité, ces habiletés cachent mal, quoi qu'on en dise, le désir qu'on a à Rome de voir signer la paix le plus rapidement possible. La situation intérieure réclame en effet toute l'attention du cabinet. M. di Rudini n'est pas encore arrivé à trouver un titulaire pour le poste de gouverneur de la Sicile, et cette difficulté provient de ce que cette province est toujours l'une des plus troublées du royaume. M. di Rudini doit en outre rechercher les responsabilités des lacunes qui se sont produites dans la rédaction du *Livre Vert*, ainsi que des virements qu'il a constatés dans le service budgétaire des fonds secrets. Enfin les manifestations socialistes qui ont eu lieu à Palerme, à l'arrivée du député gracié, De Felice, prouvent que, dans la péninsule et notamment en Sicile, les opinions républicaines et antidynastiques sont toujours très vivaces et réclament, par conséquent, une étroite surveillance.

* * *

—L'institution d'un Commissaire royal extraordinaire pour la Sicile révèle assez les déplorables conditions où en est réduite